

Résumé des normes et modalités d'évaluation

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

À L'INTENTION DES PARENTS - DOCUMENT À CONSERVER

PREMIÈRE ANNÉE

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant. Nous considérons que, concernant l'évaluation, plusieurs valeurs sont à prendre en compte en fonction de notre statut d'école alternative.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le document pour chaque discipline incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes. La cote qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

En plus des bulletins, l'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Communications officielles de l'année	
Première communication	Vous recevrez une première communication portant sur des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant durant la semaine du 6 octobre 2025. Le MEES demande que la première communication soit disponible pour le 11 octobre de l'année en cours. (Remise numérique)
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur le portail parent au cours de la semaine du 19 novembre 2025. Les rencontres de parents auront lieu le 20 novembre 2025 (en soirée) ou le 21 novembre 2025 (en avant-midi). Ce bulletin couvrira la période du 2 septembre 2025 au 14 novembre 2025.
Deuxième bulletin	Le bulletin sera disponible sur le portail parent au cours de la semaine du 9 mars 2026. Les rencontres de parents auront lieu le 19 mars 2025 (en soirée) et du 20 mars 2026 (en avant-midi). Ce bulletin couvrira la période du 15 novembre 2025 au 27 février 2026.
Troisième bulletin	Le bulletin sera disponible sur le portail parent dans la première semaine de juillet. Ce bulletin couvrira la période du 11 mars 2026 au 23 juin 2026.

Évaluation qualitative

L'école alternative des Trois-Sources utilise l'évaluation qualitative. Nous utilisons une échelle pour les résultats scolaires au bulletin et une autre pour les projets, l'effort et les compétences transversales.

LÉGENDE			
Cote	Compétence disciplinaire	Cote	Projet, valeurs, effort et compétences transversales
5	L'élève développe sa compétence de façon marquée		
4	L'élève développe sa compétence de façon assurée	I	Impressionnant
3+	L'élève développe sa compétence de façon acceptable	S	Satisfaisant
3	L'élève développe sa compétence de façon minimale	AS	Amélioration souhaitée
2	L'élève développe sa compétence de façon insuffisante		
1	L'élève développe sa compétence de façon nettement insuffisante		

La ligne rouge indique que les élèves se situant au-dessus ont atteint le seuil de réussite.

Les valeurs

N.B. Veuillez noter que nous sommes en année de transition vers les nouvelles valeurs de l'école. Nous passons des valeurs de l'ARC, soit l'autonomie, le respect et la coopération vers celles de la responsabilisation, la collaboration et la curiosité. À compter de la rentrée de 2026-2027, la transition sera complète et, à ce moment, les normes et modalités le reflèteront.

Le projet

Résumé des normes et modalités d'évaluation

Le projet ayant une place centrale à l'école alternative, il se retrouve aussi au bulletin. Il sera évalué en partie dans les matières scolaires ou par les compétences transversales selon le cas, mais aussi par la cote I, S ou AS dans son aspect global.

Compétences transversales

Les compétences transversales ont une grande importance à l'école alternative des Trois-Source. Les 4 choisies sont *exercer son jugement critique, se donner des méthodes de travail efficaces, coopérer, communiquer de façon appropriée*. Elles sont évaluées avec les cotes I, S et AS. Chaque compétence apparaîtra au bulletin deux fois par cycle. Elles feront aussi l'objet de communications écrites dans le dossier d'apprentissage.

Fréquences des jugements pour le primaire

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement			
Lire • Entretien de lecture • Lecture interactive • Théâtre de lecteurs • Tâches papier-crayon • Lecture en lien avec le projet		✓	✓
Écrire • Atelier d'écriture • Écriture en lien avec le projet		✓	✓
Communiquer oralement • Causerie • Présentation de projet • Présentations variées • Participation orale aux différentes activités	✓		✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Mathématique

Résoudre une situation-problème • Situation-Problème • Maths en 3 temps • Problème déconstruit		✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique • Manipulation • Exercice • Entrevue	✓	✓	✓
	Au moins un résultat	Au moins un résultat	

Anglais, langue seconde (1^{er} cycle)

Comprendre des textes entendus		✓	✓
Communiquer oralement en anglais	✓	✓	✓

Culture et citoyenneté et québécoise (une seule compétence selon le cycle – jugements au bulletin des étapes 2 et 3 recommandés)

Explorer des réalités culturelles • Discussion • Conseil de coopération • Activités littéraires variées		✓	✓
---	--	---	---

Arts plastiques

Réaliser des créations plastiques et médiatiques • Réalisations en lien avec le projet • Création plastique personnelle	✓		✓
--	---	--	---

Danse

Inventer et interpréter des danses	✓		✓
Apprécier des œuvres		✓	✓

Éducation physique et à la santé	✓	✓	✓
---	---	---	---

Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) Pour certains élèves, se référer aux cotes et paliers	✓	✓	✓
--	---	---	---

Matières <i>Intégration et francisation</i> pour certains élèves A : dépasse les exigences B : satisfait clairement aux exigences C : satisfait minimalement aux exigences D : ne satisfait pas aux exigences	Se référer à la fréquence de la matière		
--	---	--	--

↔ Signifie qu'un jugement peut être porté à l'étape 1 ou 2 ✓ Exemple de choix retenu pour une école

Une seule note apparaît au bulletin à chacune des étapes

Résumé des normes et modalités d'évaluation

Cadre règlementaire abrégé

- ✔ Obligation d'avoir au moins une note par discipline à chaque étape (RP 30.1)
- ✔ L'instruction annuelle: En 2023-2024, les modalités d'application progressive continueront de s'appliquer de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire ni la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. Matières visées : Éthique et culture religieuse, langue seconde, éducation physique et à la santé, Arts
- ✔ Obligation d'évaluer toutes les compétences et disciplines à l'étape 3 (RP 30.1)

Attentes modifiées

Dans le cas où votre enfant a une ou plusieurs matières avec des attentes modifiées au bulletin, celles-ci seront représentées par le symbole **MO**. De plus, la cote représentera la légende suivante :

LÉGENDE	
Cote	Compétence disciplinaire
60	L'élève répond minimalement aux exigences fixées pour lui
70	L'élève répond aux exigences fixées pour lui
80	L'élève répond clairement aux exigences fixées pour lui

Vous retrouverez dans la section commentaire de chaque matière, le message suivant :

« Les exigences par rapport aux attentes du Programme de formation ont été modifiées. L'élève suit une progression différente des élèves de son âge qui respecte ses capacités et ses besoins dans le but de le faire cheminer à son rythme. Des choix au regard du programme ont été faits dont vous trouverez les détails au plan d'intervention. »

[École des Trois-Sources | École des Trois-Sources \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca)